



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
EUROSYSTEME

Communiqué de presse

5 mai 2022

La BCE modifie les orientations concernant la mise en œuvre de la politique monétaire

- Première étape de la suppression progressive des mesures d'assouplissement des garanties introduites en avril 2020 en réponse à la pandémie
- Les critères d'éligibilité des obligations liées à des objectifs de développement durable et des titres adossés à des actifs (ABS) définis plus en détail
- Adaptation du dispositif de garanties de l'Eurosystème aux dispositions de la directive concernant l'émission d'obligations garanties (*Covered Bond Directive*)

La Banque centrale européenne (BCE) publie ce jour les modifications apportées à ses orientations concernant la mise en œuvre de la politique monétaire dans l'Eurosystème.

Les orientations modifiées apportent les changements suivants :

- La première étape de la suppression progressive des mesures d'assouplissement des garanties introduites en avril 2020 en réponse à la pandémie, comme annoncé le 24 mars 2022.
- La clarification des critères d'éligibilité des obligations liées à des objectifs de développement durable et des titres adossés à des actifs (ABS), comme décidé par le Conseil des gouverneurs le 4 février et le 17 juin 2021, respectivement.
- Des dispositions qui s'appliquent dans l'éventualité de l'activation de la *Enhanced Contingency Solution* (solution d'urgence renforcée) dans le cadre du système TARGET2.
- L'alignement du dispositif de garanties de l'Eurosystème avec les exigences définies dans la directive (UE) 2019/2162 du Parlement européen et du Conseil (directive concernant l'émission d'obligations garanties), et avec les modifications introduites par le règlement (UE) 2019/2160 du Parlement européen et du Conseil.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

- La suppression de l'option permettant d'accepter en garantie certains actifs négociables émis en monnaie nationale par des administrations centrales de pays du G10 n'appartenant pas à la zone euro, cette option n'ayant jamais été utilisée.

Les orientations BCE/2022/17, BCE/2022/18 et BCE/2022/19 sont disponibles sur le site Internet de la BCE et seront publiées dans les 23 langues officielles de l'UE au Journal officiel de l'Union européenne.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à William Lelieveldt, au : +49 69 1344 7316.

Notes

- Communiqué de presse du 24 mars 2022 : [La BCE annonce le calendrier de la levée progressive des mesures temporaires d'assouplissement des garanties introduites en réponse à la pandémie](#)
- [Décision du Conseil des gouverneurs prise le 17 février 2022](#) concernant l'adaptation du dispositif de garanties de l'Eurosystème au regard de la directive concernant l'émission d'obligations garanties
- Les nouvelles orientations (orientations BCE/2022/17, BCE/2022/18 et BCE/2022/19) modifient a) l'orientation (UE) 2015/510 de la Banque centrale européenne du 19 décembre 2014 concernant la mise en œuvre du cadre de politique monétaire de l'Eurosystème (orientation relative à la documentation générale) (BCE/2014/60) (JO L 91, 02.04.2015, p. 3), b) l'orientation (UE) 2016/65 de la Banque centrale européenne du 18 novembre 2015 concernant les décotes appliquées lors de la mise en œuvre du cadre de politique monétaire de l'Eurosystème (BCE/2015/35) (JO L 14, 21.01.2016, p. 30) et c) l'orientation BCE/2014/31 de la Banque centrale européenne du 9 juillet 2014 relative à des mesures temporaires supplémentaires concernant les opérations de refinancement de l'Eurosystème et l'éligibilité des garanties et modifiant l'orientation BCE/2007/9 (JO L 240, 13.08.2014, p. 28).

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France